



## Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal

*9 avril 2021 - Hôtel de Ville de Propriano*

### Etaient présents :

Mmes et MM. Paul-Marie BARTOLI, Anthony BRESSY, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Jacqueline GIANETTI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

### Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Virgile CAVALLI à M. Jean-Baptiste OLLANDINI ;  
M. Michel COLONNA à M. Ange-François LECA-MONDOLONI ;  
Mme Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Mme Colette ISTRIA ;  
M. Jean-Pierre LUCIANI à M. Dominique CARLOTTI ;  
Mme Myriam PUTHOD-HONORE à Mme Ghislaine ETTORI.

### Était absente :

Mme Vannina LARI.

Avant de débiter les travaux, **M. le Maire** informe le conseil qu'il convient de nommer une secrétaire de séance ; **Mme Elisabeth TABERNER** est désignée.

Elle procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, par 21 conseillers présents sur 27 ; et 5 pouvoirs.

En préambule, **M. le Maire** souhaite rendre hommage à une concitoyenne disparue quelques jours auparavant, M<sup>elle</sup> BIANCHINI, affectueusement surnommée « Mimi ».

**M. BARTOLI** rappelle qu'elle a eu l'hommage religieux mérité, en présence de sa famille et ses amis, au sein de l'église Notre Dame de la Miséricorde qu'elle chérissait.

Il tient à rappeler que, au-delà de son engagement dans la vie religieuse proprianaise, M<sup>elle</sup> BIANCHINI avait porté l'ADMR sur les fonds baptismaux, et il rappelle l'importance actuelle de cet outil pour assister les anciens comme les personnes en situation de handicap.

Elle a également institué le club du 3<sup>ème</sup> âge dont elle a assuré la présidence durant de longues décennies, avec son savoir-faire et sa rigueur.

Enfin, elle a été pour bon nombre de Proprianaises et Proprianais, l'enseignante de la République et de l'école de Jules FERRY.

Reconnaissant un brin de nostalgie, **M. le Maire** indique que, bien que la société ait évolué et l'école changé, Mimi BIANCHINI avait été très satisfaite du travail réalisé sur les infrastructures scolaires.

Il observe que l'autorité était innée chez elle et, pour assurer discipline et ordre dans sa classe, elle n'avait pas besoin d'élever la voix, son regard étant suffisant pour ramener les élèves à la raison.

Enfin, **M. BARTOLI** associe à cet hommage sa sœur Georgette, qui a également été une grande enseignante, et précise que plusieurs générations lui doivent beaucoup, notamment en termes de développement intellectuel ; il lui paraissait donc normal d'associer l'ensemble du Conseil Municipal à cet hommage.

*Il demande aux élus de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de Mimi BIANCHINI.*

A l'issue de ce temps d'hommage, M. Ange-François LEANDRI tient, en son nom et au nom de sa famille, à remercier M. BARTOLI pour l'hommage rendu.

Par la suite, **M. le Maire** tient à faire par aux élus de plusieurs informations.

Tout d'abord, il les informe que, grâce à l'implication du Président de la Communauté de Communes et maire d'Olmeto, de Jean-Baptiste OLLANDINI et de Jean-Marie SCANAVINO, agent de la commune, une réunion a eu lieu avec l'ARS le dimanche précédent et que, suite à ces travaux, un centre de vaccination ouvrira dès les prochains jours sur la commune.

L'ensemble des élus a eu connaissance de la méthodologie de prise de rendez-vous, et **M. BARTOLI** espère que les Proprianaises et Proprianais et, plus largement, les habitants du Sartenais-Valinco-Taravo, se feront vacciner en nombre, car cela demeure la seule solution pour appréhender une saison touristique, même réduite, dans des conditions de sécurité satisfaisantes, et accueillir des touristes, qui auront pour leur part, a minima, réalisé un test PCR.

Dans un second temps, **M. le Maire** rappelle, ainsi que cela est indiqué dans la note de synthèse transmise aux élus, que les AOT se sont achevées le 31 décembre 2019, et ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2020.

Les nouvelles procédures ont été lancées, et l'analyse des candidatures est en cours. **M. BARTOLI** espère que le bon sens l'emportera et précise que, si les demandeurs sont à jour des paiements et s'ils respectent les surfaces octroyées, aucun obstacle ne s'oppose à ce que les nouvelles autorisations soient accordées dans les semaines à venir.

Il précise néanmoins que ces conventions ne débiteront que lorsque les commerçants seront autorisés à rouvrir, afin de ne pas les pénaliser.

Il indique également qu'il rendra compte de l'analyse des offres lors d'un prochain conseil.

Enfin, **M. le Maire** interroge les conseillers sur leurs éventuelles modifications au compte-rendu de la réunion du 19 mars 2021.

En l'absence d'observations, il met ce compte-rendu aux voix.

*Adopté à l'unanimité.*

**I. Cession des parcelles A 2714 et 2715 dans le cadre des travaux d'aménagement et de création d'une voie verte au Lieu-Dit Capo Lauroso**

**M. BARTOLI** indique que le projet de voie verte sur Capo Lauroso a été initié il y a fort longtemps, et la Collectivité de Corse, qui a succédé sur ce dossier au Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, a demandé à utiliser une partie d'une parcelle appartenant à la commune.

Il convient donc de procéder à une division cadastrale et à une cession de deux parties de cette parcelle, respectivement d'une superficie de 4 et 179 m<sup>2</sup>, pour un montant de 14 € pour la première et 626,50 € pour la seconde.

19.817 m<sup>2</sup> restent ainsi propriété de la commune.

**M. le Maire** précise avoir voulu céder ces terrains gratuitement mais le formalisme nécessaire a contraint à cette délibération.

En l'absence d'observations, **M. le Maire** met le rapport aux voix.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

**II. Programmation des animations de la bibliothèque 2021 - Plan de financement**

**M. BARTOLI** précise que ce programme a été validé par Colette ISTRIA et Kelly GALARDELLI, ainsi que par la commission municipale en charge.

Il se compose ainsi :

- ateliers jeunesse hebdomadaires et ateliers ponctuels tout public bilingues français-corse,
- activités ludiques autour de la lecture avec l'association ludothèque d'Ajaccio,
- spectacles de contes et de théâtre,
- ateliers d'écriture et illustration d'un conte par un groupe d'enfants,
- expositions itinérantes,
- évènements culturels réalisés en partenariat avec les associations culturelles locales.

Le montant global de ces activités s'élève à 7.970 € HT pour 2021, et sera financé à hauteur de 50% par la CdC et 50% par la commune.

En l'absence d'observations, **M. le Maire** met le rapport aux voix.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

**III. Projet d'équipement de la bibliothèque en nouveaux documents 2021 - Plan de financement**

**M. BARTOLI** indique que de nouveaux documents sont acquis tous les ans et, pour 2021, la priorité est donnée aux bandes dessinées, aux livres adaptés aux problèmes de malvoyance, aux nouveautés de la rentrée littéraire, et à des livres sur la thématique de la mer et de la pêche en Corse et ailleurs.

Le projet a été estimé à 2.300 € et sera financé à 50% par la Collectivité de Corse et à 50 % par la Commune.

En l'absence d'observations, **M. le Maire** met le rapport aux voix.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

#### **IV. Projet de création d'un city-stade et d'un espace pique-nique - Plan de financement**

**M. BARTOLI** rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 19 mars dernier sur plusieurs projets ; le projet de city-stade et d'espace pique-nique n'était alors pas mentionné pour des questions budgétaires, ainsi que cela avait été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires.

Or, une niche budgétaire a permis de disposer de fonds permettant d'avancer sur ce projet, qui consiste à faire le city-stade, pour lequel la plateforme a déjà été réalisée, et installer un espace pique-nique attenant.

Le total de ces travaux, en comptant l'étude de sol, s'élève à 106.734 € HT, et sera financé à 50% au titre de la dotation quinquennale, non encore utilisée pour la période 2020-2024.

En l'absence d'observations, **M. le Maire** met le rapport aux voix.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

#### **V. Approbation des comptes de gestion 2020**

**M. BARTOLI** rappelle que les comptes de gestion sont réalisés par le comptable public, et indique qu'ils sont rigoureusement identiques au compte administratif de l'ordonnateur.

Il précise que l'ensemble des documents ont été reçus par les conseillers, et informe ces derniers que Propriano a été retenue comme commune pilote pour un nouveau dispositif visant à simplifier les documents budgétaires en fusionnant les comptes administratifs et de gestion en un seul document cosigné par l'ordonnateur et le comptable ; les services de la Direction des Finances Publiques présenteront prochainement cette nouvelle procédure devant le Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, **M. le Maire** met les comptes de gestion aux voix.

*Les comptes de gestion de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarua sont adoptés à l'unanimité.*

#### **VI. Approbation des comptes administratifs 2020**

**M. BARTOLI** donne la parole à M. Ange LARI.

**M. LARI** indique que, pour le compte administratif de la Ville, il était prévu 3.716.589 € en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

1.592.128 € ont été réalisés en dépenses, ce qui donne un taux de réalisation de 42,84 %, et 2.341.052 € en recettes, pour un taux de 62,99 %.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2020 s'élève donc à 748.924 €.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et recettes prévisionnelles s'élevaient à 6.168.621 €. 4.977.745 € ont été réalisés en dépense, soit un taux de réalisation de 80% et 6.247.135 € en recettes, soit un taux remarquable de 101% ; l'excédent de fonctionnement s'établissant à 1.269.390 €.

Par la suite, **M. LARI** détaille les opérations d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020 :

- opération 103 : aménagement urbain pour un montant de 85.477 € : modification simplifiée du PLU, suivi de l'animation OPAH et reversement de la subvention CdC aux propriétaires ;
- opération 104 : aménagement du stade municipal pour 1300 € : plan topographique du terrain en revêtement synthétique ;
- opération 106 : bâtiments communaux pour un montant de 24.595 € : remplacement de la barrière du siège de l'Office de Tourisme Intercommunal, changement de la porte du hangar

- municipal, remplacement de la climatisation à la crèche et à l'Hôtel de Ville, mission géotechnique sur le mur d'un bâtiment communal place de l'église ;
- opération 141 : centre culturel et théâtre pour un montant de 52.480 € : acquisition de matériel scénique et lumières pour le théâtre ;
  - opération 167 : acquisition de divers matériels pour un montant de 24.511 € : chaises pour l'école primaire, remplacement d'un poste informatique à l'Hôtel de Ville, imprimante et écran pour le service urbanisme, ordinateur portable et chariot pour la médiathèque, souffleur, ponceuse et aspirateur pour les services techniques ;
  - opération 178 : aménagement piscine pour 112.154 € : maîtrise d'œuvre et travaux de reprise de l'étanchéité et du bassin de la piscine ;
  - opération 180 : voirie et divers éclairage public pour un montant de 544.835 € : maîtrise d'ouvrage et travaux quartiers Mancinu, Fontana et Paratella ;
  - opération 184 : nouvelle école primaire pour un montant de 66.610 € : mission géotechnique et confortement du mur de soutènement de la cour de l'école primaire ;
  - opération 185 : crèche pour un montant de 5520 € : maîtrise œuvre pour l'extension de la crèche ;
  - opération 187 : aménagement et requalification de la Plaine pour un montant de 19.558 € : maîtrise d'œuvre et réalisation d'un marché et d'un boulodrome couverts ;
  - opération 202 : rénovation intérieure de l'église pour un montant de 5.940 € : étude préalable à la restauration de l'orgue ;
  - opération 206 : sécurisation sites communaux pour un montant de 23.509 € : remplacement de la caméra de surveillance sur le bâtiment de la Communauté de Communes, remplacement de l'enregistreur de l'école et du visiophone et du contrôle d'accès de l'Hôtel de Ville ;
  - opération 213 : construction gymnase pour un montant de 20.822 € : mobilier gymnase, buts de basket-ball, installation de caméras de vidéosurveillance, filet de protection et sonorisation ;
  - opération 214 : réhabilitation courts de tennis pour un montant de 9.406 € : maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des courts de tennis ;
  - opération 217 : aménagement centre d'hébergement pour un montant de 8.100 € : maîtrise d'œuvre pour aménager les locaux et y installer l'ALSH.

Par la suite, **M. LARI** présente le compte administratif du Port de Plaisance.

Il rappelle qu'il était prévu, pour la section d'investissement, 1.134.082 € en dépenses et recettes.

847.916 € ont été réalisés en dépenses, ce qui donne un taux de réalisation de 74,77 %, et 575.701 € en recettes, pour un taux de 50,76 %.

Le résultat de l'exercice montre donc un déficit d'investissement de 272.214 €.

Concernant la section d'exploitation, les dépenses et recettes prévisionnelles s'élevaient à 1.925.069 €.

1.137.393 € ont été réalisés en dépenses, soit un taux de réalisation de 59%, et 1.752.960 € en recettes, soit un taux 91%.

Le résultat de l'exercice montre donc un excédent de 615.567 €.

Les opérations d'investissement menées au titre de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- opération 405 : travaux terrestres du Port de Plaisance pour un montant de 202.631 € : maîtrise d'œuvre et travaux box des pêcheurs ;
- opération 408 : acquisition de matériel pour un montant de 400 € : achat d'un ordinateur pour la capitainerie.

Enfin, **M. LARI** présente le compte administratif de l'Aérodrome de Tavarria.

Il rappelle qu'il était prévu, pour la section d'investissement, 74.144 € en dépenses et recettes.

40.292 € ont été réalisés en dépenses, ce qui donne un taux de réalisation de 54 %, et 23.044 € en recettes, pour un taux de 31 %.

Le résultat de l'exercice montre donc un déficit d'investissement de 17.247 €.

Concernant la section d'exploitation, les dépenses et recettes prévisionnelles s'élevaient à 293.758 €.

202.589 € ont été réalisés en dépenses, soit un taux de réalisation de 69%, et 200.837 € en recettes, soit un taux 91%.

Le résultat de l'exercice montre donc un déficit de 1.751 €.

Une opération d'investissement a été menée au titre de l'exercice 2020, pour un montant de 31.592 € et a concerné l'aménagement de l'aérodrome, notamment le remplacement du calculateur des distributeurs de carburant, la création d'un accès en béton à la station de ravitaillement, et le remplacement de la caméra et de l'enregistreur du système de vidéosurveillance.

En l'absence de questions, **M. le Maire** quitte la séance et **M. LARI** met les comptes administratifs aux voix.

*Les comptes administratifs de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarria sont adoptés à l'unanimité (23 votes « pour » et 2 abstentions).*

*M. le Maire reprend la présidence de séance.*

#### **VII. Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la Ville pour l'exercice 2020**

**M. BARTOLI** rappelle qu'il convient de procéder aux affectations de résultats.

Pour le budget de la Ville, l'excédent de fonctionnement s'élève à 1.298.391 € ; il est proposé de l'affecter de la manière suivante : 1.195.892 € à l'investissement et 102.499 € au fonctionnement.

Sans autre question, **M. le Maire** met le rapport aux voix.

*Le rapport est adopté (24 voix « pour », 2 votes « contre »).*

#### **VIII. Affectation du résultat d'exploitation du budget du Port de Plaisance pour l'exercice 2020**

**M. BARTOLI** rappelle que l'excédent de fonctionnement s'élève à 859.181 € ; il est proposé d'en affecter 713.932 € à l'investissement et 145.249 € au fonctionnement.

En l'absence d'observations, **M. le Maire** met le rapport aux voix.

*Le rapport est adopté (24 voix « pour », 2 votes « contre »).*

#### **IX. Affectation du résultat d'exploitation du budget de l'Aérodrome de Tavarria pour l'exercice 2020**

**M. BARTOLI** rappelle que le déficit de fonctionnement est de 31.983 € ; il est proposé de le reporter en section de fonctionnement.

En l'absence d'observations, **M. le Maire** met le rapport aux voix.

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **X. Impôts locaux : vote des taux 2021**

**M. BARTOLI** indique qu'un changement est opéré pour l'année 2021, car l'Etat a demandé à ce que le taux de la taxe d'habitation n'apparaisse plus.

Il rappelle n'avoir jamais augmenté, depuis 2001, les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Depuis la réforme voulue par le Président MACRON, visant à supprimer la TH sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; le taux fixé par le CD2A était de 11%, relevé depuis par la CdC à 12,25%.

Additionné au taux communal de 16,60 %, cela donne un taux global pour le contribuable de 28,85%. L'augmentation de montant entre 2020 et 2021 correspondra donc à l'augmentation réalisée par la Collectivité de Corse sur le taux départemental, qu'il conviendrait de nommer « régional ».

In fine, le produit attendu de la fiscalité s'élève à 1.962.097 €, auquel il convient d'ajouter la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales de 555.251 € et les allocations compensatrices TFPB et TFPNB de 8.417 €.

En l'absence d'observations, **M. le Maire** met le rapport aux voix.

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **XI. Budgets primitifs pour l'exercice 2021**

**M. BARTOLI** indique qu'il ne dérogera pas à la règle et réalisera une présentation par chapitre.

Concernant le budget de la Ville, la section d'investissement sera équilibrée par des recettes et dépenses s'élevant à 4.154.008 € et la section de fonctionnement par des recettes et dépenses à hauteur de 6.084.483 €.

2.381.535 € sont inscrits au titre du chapitre 011, à savoir les charges à caractère général, comprenant notamment l'eau, l'électricité ou les assurances, etc...

Les charges de personnel, inscrites au chapitre 012, sont de 2.507.170 € et les charges exceptionnelles s'élèvent à 14.571 €.

445.136 € sont inscrits au chapitre 065, comprenant notamment les indemnités des élus, le versement au SDIS et les subventions aux associations, qui ont fait l'objet d'une discussion et d'une validation en commission le mardi précédent.

Au chapitre 066, 219.583 € sont inscrits au titre des intérêts des annuités d'emprunts.

Enfin, 4775 € sont inscrits au chapitre 67 et, au chapitre 023, une dépense vertueuse de 260.636 € correspond au virement à la section d'investissement.

Concernant les recettes de fonctionnement, 18.711 € au chapitre 013 correspondent à des remboursements de sécurité sociale, 288.123 € au chapitre 70 renvoient aux concessions du cimetière, aux droits de stationnement, aux redevances AOT et aux recettes liées au théâtre, à la piscine et à l'ALSH si ces infrastructures rouvrent.

Pour les impôts et taxes, les 3.579.079 € se décomposent comme suit : 1.122.492 correspondent au taux communal de 16,60 % sur le foncier bâti, 828.345 à l'ancienne part départementale au taux de 12,25%, 11.260 au foncier non bâti, auxquels il convient d'ajouter la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales de 555.251 € et les allocations compensatrices TFPB et TFPNB de 8.417 € précédemment évoquées.

La somme de 686.800 € correspond au versement qui sera effectué par la Communauté de Communes au titre de la compensation positive attribuée dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, la commune étant le principal contributeur de la CCSVT.

**M. BARTOLI** précise que cette somme aurait pu être supérieure si Propriano n'avait pas joué le jeu de la solidarité ; ainsi, un effort considérable a été fait par la commune, au nom des contribuables, par solidarité avec les petites communes, en acceptant de geler durant cinq années le montant des compensations attribuées.

Il poursuit par la suite la présentation budgétaire, et indique que le fonds de péréquation dû par l'Etat s'élève à 69.500 €.

La taxe perçue au titre de la consommation finale d'électricité, la commune n'étant pas membre du syndicat d'énergie, s'élève à 129.984 €.

La TLPE, pourtant un temps décriée, va rapporter a minima 50.000 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation représente 290.345 €.

**M. le Maire** indique que cette dernière correspond aux droits versés par le notaire aux services fiscaux, lors d'une vente, et restitués à la commune.

Au compte 074, la dotation globale de fonctionnement s'élève pour 2021 à 712.309 € et la dotation de solidarité rurale à 351.224 €.

27.753 € correspondent à des remboursements de contrats aidés et 320.500 € à des subventions dues en fonctionnement pour la bibliothèque, le théâtre, le cinéma et les transports scolaires.

97.659 € seront versés par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat « Enfance Jeunesse » pour la crèche et l'ALSH.

La commune va également percevoir au 298.825 € de loyers immobiliers et autres prestations.

Enfin, 102.500 € d'affectation du résultat sont intégrés à ces recettes.

Concernant les dépenses d'investissement, **M. BARTOLI** indique qu'il va énumérer les plus importantes, les opérations ayant évidemment fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal : révision du PLU, OPAH, aménagement sur les bâtiments communaux, matériel scénique pour le théâtre, nouvelle tranche pour l'éclairage public, socle numérique pour les écoles.

Les aménagements et requalifications du quartier de la Plaine, la réalisation d'un marché et d'un boulodrome couverts et d'une gare routière, dossier d'importance, fait l'objet d'une inscription nouvelle au budget, à hauteur de 974.724 €.

128.404 € sont inscrits au titre du réaménagement de la voirie intérieure du cimetière.

L'opération « rénovation intérieure de l'église » correspond à la poursuite des travaux engagés et celle relative à la sécurisation des sites communaux fait suite à l'incendie du centre de supervision urbaine.

La réhabilitation des courts de tennis sera réalisée au cours exercice 2021 et, comme approuvé lors du dernier conseil municipal, les travaux de voies et réseaux autour des immeubles A Piana et Mare e Piana sont inscrits pour un montant de 460.607 €.

L'aménagement d'une aire de jeu sur la dalle du bassin souterrain des eaux pluviales du quartier de la Plaine sera réalisé en 2021, tout comme le city-stade et les travaux du cimetière.

45.000 € sont provisionnées pour la maîtrise d'œuvre du futur bassin de rétention des eaux pluviales qui sera réalisé, conformément au schéma directeur, pour l'est du quartier de la Plaine et le bas du quartier Frusteru.



Par ailleurs, une provision très importante, à hauteur de 445.681 €, a été inscrite au titre de l'opération 104, et couvre la totalité de la maîtrise d'œuvre et une partie des futurs travaux réalisés sur le stade Jean-Istria ; cela signifie que si la commune obtenait la subvention demandée à la Collectivité de Corse, le budget de l'opération serait finalisé.

En conclusion, **M. le Maire** indique que le chiffre important est, en recette d'investissements, celui de 1.195.892 € correspondant à l'affectation du résultat, c'est-à-dire les économies réalisées en 2020.

Il observe que ce chiffre n'est pas neutre et affirme, sans crainte d'être contredit, qu'aucune commune de France de la même strate, entre 2500 et 5000 habitants, ne peut avoir réalisé une telle affectation en section d'investissement.

Enfin, il indique que le FCTVA représente 392.486 € et la taxe d'aménagement 125.539 €.

Concernant les subventions, elles se divisent en deux : celles inscrites au chapitre 013, à hauteur de 676.205 €, et en restes à réaliser, 738.518 €.

Sur ce dernier point, il rappelle l'avoir évoqué lors du conseil municipal du 19 mars 2021, et avoir alors demandé à Jean-Pierre LUCIANI, de même obédience politique que la majorité territoriale, d'intercéder auprès d'elle dans l'intérêt de la commune ; M. LUCIANI avait alors répondu qu'il agirait « en son âme et conscience ».

**M. le Maire** indique s'être donc tourné vers François-Joseph SCANAVINO, adjoint en charge des relations extérieures, et lui avoir fourni l'ensemble des documents pour qu'il puisse plaider la cause de la commune ; il lui passe par la suite la parole.

**M. SCANAVINO** souhaite débiter son intervention pour un hommage à M. Dominique BALDACCI, dont le décès vient d'être annoncé.

Il observe que M. BARTOLI lui a demandé d'intervenir suite aux difficultés rencontrées pour obtenir les subventions, et fluidifier les relations entre la commune et la CdC.

Il a donc sollicité dès le 15 février un entretien avec le directeur de cabinet du Président du conseil exécutif, et a été reçu dès le 17 février.

Des réunions de travail ont ainsi été menées, dans une certaine confidentialité pour assurer leur réussite.

Les différents points de blocage ont été balayés, sur ce dossier technique.

Dans un premier temps, et bien qu'aucune trace écrite n'y fit référence, l'emplacement de la gare routière posait problème, car les différents schémas indiquaient que ce type de structures doit se trouver au plus près des ports.

Toutefois, des solutions pouvaient être dégagées notamment par le biais d'un fléchage.

Ainsi, **M. SCANAVINO** s'attendait à des éléments positifs mais force a été de constater dans le courrier reçu le matin même par la commune même qu'un important blocage persistait.

En effet, il était demandé que le projet d'ensemble puisse être éligible au titre du fonds de territorialisation si seuls deux de ses composantes, à savoir le marché et le boulodrome couverts, étaient retenus, cela semble donc ne pas pouvoir être le cas.

La commune se trouve donc face à une lourdeur administrative et une technocratisation des process, dans une situation ubuesque et kafkaïenne.

Il est aujourd'hui par ailleurs demandé de redéposer un dossier global, ce qui a précédemment déjà été réalisé.

De plus, le transfert d'une partie de la compétence mobilité aux intercommunalités impliquerait d'intégrer la CCSVT au dispositif, rajoutant encore de la complexité.

**M. le Maire** remercie M. SCANAVINO et observe que le directeur de cabinet du Président du conseil exécutif a néanmoins donné acte de la complétude du dossier, contrairement aux allégations réalisées par Jean-Pierre LUCIANI lors du précédent conseil municipal.

Il précise s'interdire de réaliser des commentaires à chaud sur le courrier reçu le matin même, qui n'affecte en rien l'équilibre ou la sincérité du budget, car la commune pourra réaliser ces demandes au titre de sa dotation quinquennale, qui lui est due.

Il annonce simplement au Conseil Municipal que si fin avril ou début mai, ce dossier n'était pas régularisé, il tiendrait une conférence de presse à Ajaccio pour expliquer pourquoi les projets n'avancent pas et rappeler que la commune ne demande rien d'autre que ce à quoi elle a droit.

Il poursuit sur la présentation du budget du Port de Plaisance.

Les recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 1.535.059 € en investissement et de 1.984.487 € en exploitation.

Concernant les dépenses d'exploitation, les charges à caractère général représentent 266.269 € et les charges de personnel, contenues au niveau n-1 malgré la prime octroyée, s'élèvent à 332.784 €.

Le chapitre 66 voit apparaître les intérêts de l'annuité d'emprunt, pour 308.197 €.

Les 381.539 € indiqués au chapitre 023 représentent les économies réalisées en 2021 qui seront virées en section d'investissement.

Concernant les recettes d'exploitation, 960.000 € correspondent aux taxes d'amarrage et aux douches, 150.000 € aux DPM, baux et loyers, 142.000 € au parking, 306.506 € aux ventes d'anneaux et à la redevance pour la station d'avitaillement.

Concernant les dépenses d'investissement, 654.567 € inscrits au compte 16 concernent le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital.

Le déficit d'investissement reporté est de 472.979 € et les RAR de 84.785 €.

Les recettes d'investissements comprennent 713.932 € au compte 1068 au titre de l'affectation de résultat et 151.369 € de subventions non encore payées.

Les principales opérations à venir sont des travaux d'aménagement en faveur des pêcheurs sur les espaces dédiés et l'acquisition de matériel pour le parking à hauteur de 20.907 €.

Concernant le budget de l'aérodrome, les recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 20.701 € en investissement et 334.793 € en exploitation.

Les dépenses d'exploitation comprennent 41.338 € en charges à caractère général et 201.786 € d'achat de carburant.

Les charges de personnel s'élèvent à 27.815 €, un seul agent étant employé.

Les 4500 € apparaissant au chapitre 67 correspondent à des baux et le déficit reporté s'élève à 31.984 € ; cela s'explique par une dette du service des douanes, suite à un contentieux, qui s'élève à 30.000 €, que les services de l'Etat tardent à reverser à la commune.

Concernant les recettes d'exploitation, 4.200 € correspondent au loyer du restaurant et 255.897 € à la vente projetée de carburant, étant entendu que la commune n'a commandé que ce qu'elle est assurée de vendre.

33.900 € proviennent des taxes d'atterrissage et 2.095 € d'un bail conclu avec un jeune agriculteur.

**M. BARTOLI** précise que ce dernier élément sera d'ailleurs développé lors de la présentation du PLU et, dans cet esprit, il invite les élus à lire l'interview de l'adjoint nationaliste à la mairie de Bonifacio Patrick TAFANI, parfait honnête homme, publiée le matin même dans le quotidien *Corse-Matin* ».

Enfin, 30.000 € correspondent donc aux sommes dues par le service des douanes.

Concernant les dépenses d'investissement, 19.000 € inscrits en RAR renvoient à la maintenance et la mise à niveau de la station d'avitaillement.

In fine, **M. le maire** observe que la commune n'est pas riche mais que les budgets sont parfaitement équilibrés.

Avant de conclure, il indique être particulièrement fier des affectations de résultats, et s'est remémoré une phrase prononcée par Benjamin FRANKLIN, scientifique et homme d'Etat américain, énonçant que « le seul intérêt de l'argent est son emploi » ; ce budget démontre que cette maxime est vraie.

Il ne servirait effectivement à rien de thésauriser sans réaliser les opérations prévues dans le programme de mandature 2020-2026 validé par les électeurs.

Ce budget permettra donc de mobiliser la part contributive de la commune pour poursuivre l'effort d'équipement et doter Propriano des structures nécessaires pour améliorer la vie des citoyens.

Par la suite, **M. BARTOLI** ouvre le débat.

**M. CARLOTTI** a souhaité préciser, dans un premier temps, que si M. le Maire souhaitait que les élus d'opposition rencontrent la CdC, il convenait de les mandater officiellement, à l'instar de François-Joseph SCANAVINO.

De plus, il observe que, si M. BARTOLI a indiqué, en début de conseil, qu'il ne convenait pas de faire de politique sur des questions de santé publique, il a omis de préciser que le centre de vaccination est piloté par le service santé de la CdC et qu'il était initialement prévu sur Sartène, avant une intervention de José-Pierre MOZZICONACCI, qui a argué que pour des raisons logistiques et de population, il était logique de l'installer sur Propriano.

Ainsi, si des incompréhensions existent entre la commune et la CdC, elles sont très certainement partagées.

Concernant les budgets, **M. CARLOTTI** indique que son groupe votera contre les budgets de la Ville et du Port de plaisance car, sans contester la justesse des chiffres, il estime que les investissements choisis par la municipalité ne sont pas opportuns.

Par ailleurs, il indique que la cotisation des plaisanciers du port a été augmenté de 40% pour l'année 2021, et précise que, pour sa catégorie de bateau, la redevance était de 400 € en 2015, 775 € en 2016, 930 € en 2017, 1042 € en 2018, 2019 et 2020, et 1480 € pour 2021 ; il estime qu'il s'agit là d'un véritable racket vis-à-vis des plaisanciers et des utilisateurs de la structure.

**M. BARTOLI** observe que le terme de « racket » est inacceptable.

Il précise avoir demandé à M. LUCIANI d'intervenir auprès de la majorité territoriale dans l'intérêt de la commune, ce qui ne nécessite pas de mandat officiel, qu'il ne peut donner qu'aux adjoints ou conseillers municipaux délégués ; chacun est libre par la suite de ses actes, et seul le peuple souverain pourra juger les attitudes et les actes des élus.

Il indique que, lorsqu'il était jeune conseiller général, dès qu'Emile MOCCHI, pourtant son futur adversaire aux élections municipales, l'appelait pour évoquer un dossier de la commune, il sollicitait immédiatement Marc MARCANGELI ou Louis-Ferdinand DE ROCCA SERRA, pour défendre les intérêts supérieurs de Propriano.

Concernant l'ouverture du centre de vaccination, il regrette des retards initiaux et indique avoir été surpris, il y a quelques semaines, lorsque les cartographies indiquaient un taux de 68% de vaccinés en Balagne et seulement 31,7% dans le Sartonais-Valinco-Taravo. Le Président de la Communauté de Communes avait également été interpellé par ces chiffres et, depuis, le retard a été largement rattrapé.

Concernant le budget, **M. le Maire** observe que M. CARLOTTI a convenu de l'exactitude des chiffres mais a néanmoins tenu des propos inexacts concernant le port de plaisance.

Il met au défi les conseillers, et plus largement la population, de démontrer que le port de Propriano n'est pas le moins cher de Corse.

Il rappelle que les AOT sont non seulement moins chères que celles de stations renommées comme Calvi, Bonifacio ou Porto-Vecchio, mais également que celles de Corte ou Ghisonaccia, nonobstant les travaux déjà réalisés ou prévus dans le cadre de l'ORT ou du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Pour le port, il rappelle que la commune est adhérente à l'Union des Ports de Plaisance de Corse et connaît donc les prix pratiqués sur toute l'île ; elle a de plus réalisé un état comparatif à la demande des services de l'Etat qui lui reprochait des tarifs trop bas.

Ainsi, sans envisager de se comparer avec Saint-Florent, Ajaccio ou Maccinaggio, force est de constater que le port le moins cher, Porto-Pollo, pratique des prix supérieurs à Propriano.

La tarification a effectivement été modifiée pour 2021, sur demande, justifiée, du contrôle de légalité, pour passer d'une taxation au mètre linéaire à une taxation à la superficie, plus logique et plus juste.

**M. CARLOTTI** précise n'avoir jamais dit que le port était plus cher que les autres, mais il a centré son argumentaire sur des augmentations et des éléments factuels : en 6 ans, la redevance est passée de 400 € annuels à 1.480 €.

Pour sa part, s'il conserve le même emplacement depuis 6 ans, il constate une différence de traitement entre les plaisanciers, et estime que le service rendu n'est pas à la hauteur des tarifs.

En conclusion, il indique observer un réel problème de fonctionnement sur le Port de Plaisance, et précise qu'aucun agent ne vérifie ce qu'il s'y passe.

**M. BARTOLI** rappelle qu'il s'agit ici d'une discussion budgétaire et non sur les difficultés techniques qui pourraient survenir sur le port de plaisance.

Il observe que, sans argument, M. CARLOTTI n'a pu produire que ses propres factures, bien qu'il ne soit probablement ni l'utilisateur ni le contribuable le plus à plaindre de la commune.

**M. Ange François LEANDRI** souhaite rappeler à l'ensemble du conseil que, lorsqu'il a été demandé à l'opposition municipale d'intercéder auprès de la majorité territoriale nationaliste, ils en auraient été gênés. Or, quelques jours auparavant, le Président de la Communauté de Communes a fait la même remarque en conseil communautaire, expliquait que la CCSVT était maltraitée par les décideurs ; cela n'a soulevé aucune observation.

Concernant le budget, **M. BARTOLI** aborde un dernier point : il se réjouit que la commission ait, à l'unanimité, validé une subvention à Marc Andria MAURIZI, grand maître d'échecs et jeune prodige ; à l'instar d'autres communes, il a ainsi souhaité que Propriano lui apporte un soutien financier symbolique, sans tenir compte de la moindre obédience politique.

En conclusion, M. le Maire rappelle que, lors du vote du budget primitif pour l'année 2001, réalisée dans l'ancienne salle de délibérations, 4.489.094 € avaient été votés pour le budget primitif (exclusion faite des crédits relatifs à l'eau et l'assainissement, compétences transférées dès 2006 à la CCSV) et 920.000 € pour le port de plaisance, pour un total de 5.409.094 €.

Les budgets soumis au vote des conseillers s'élèvent aujourd'hui à 14.200.000 €, soit une augmentation de 9 millions en seulement 20 ans et une élévation de volume budgétaire de 161%.

De plus, le BP 2001 prévoyait 25% en investissement et 75% en fonctionnement, contre 59% en fonctionnement et 41% en investissement pour 2021, alors que les ratios pour les communes de même strate sont de 2/3 en fonctionnement.

Certains budgets précédents étaient allés jusqu'à 50% d'investissement chose rarissime pour les communes de 2500 à 5000 habitants.

Cela signifie que la politique d'investissement est soutenue, et parfaitement finançable car l'ensemble des entreprises sont payées dès la fin des travaux.

**M. BARTOLI** tient à remercier ses deux collaborateurs, Mme ANGLADE et M. VARCHETTA, pour l'excellent travail réalisé sur ce budget.

Sur le budget du port, il observe que M. CARLOTTI a oublié de souligner que plus de 20 millions d'euros y ont été investis, grâce à un emprunt qui compte une annuité d'un million d'euros ; il convient donc de disposer de recettes permettant ce remboursement, en mettant les tarifs à niveau tout en demeurant la structure la moins chère de Corse.

Dans le même esprit, **M. le Maire** se dit particulièrement fier de ne pas avoir eu à prévoir de transfert du budget général vers les budgets annexes.

Enfin, il rappelle que la commune ne bénéficie plus depuis 2020 des allègements d'emprunts consentis par l'ex-CD2A.

En l'absence d'autres interventions, M. le Maire met les budgets primitifs aux voix.

*Les budgets 2021 de la Ville, du Port de Plaisance et de l'Aérodrome de Tavarica sont adoptés (24 votes « pour » et 2 votes « contre »).*

**M. Ange-François LECA MONDOLONI**, rappelant être un ami de la famille de M. BARTOLI depuis l'enfance, indique que ce dernier a fait valoir ses droits à la retraite civile, et précise que cela fait par ailleurs 20 ans qu'il préside aux destinées de la commune.

Il tient donc à féliciter M. le Maire au nom des élus, et observant que le hasard a fait se croiser ces deux occasions, il invite l'ensemble du Conseil Municipal à partager le verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

**M. BARTOLI** accepte cette invitation, à condition que les gestes barrières et la distanciation soient scrupuleusement respectés.

Il précise percevoir 1250 € de retraite et 250 € de complémentaire, faisant observer que sa carrière politique ne l'a pas enrichi.

Il indique que son horoscope indiquait, pour ce 9 avril, « faites attention à votre santé car la fatigue s'accumule » et qu'il se doit donc d'être vigilant pour poursuivre au moins jusqu'en 2026 à la tête de la commune et réaliser les investissements nécessaires pour améliorer la vie des citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** remercie les élus de leur présence et lève la séance à 15h40.